

Fonds Branche 23 Baloise Insurance

Règlement de gestion

B3302.LEV.05.20



Contenu

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| Produits d'assurance concernés | 3 |
| Stratégie d'investissement | 3 |
| European Equity Fund | 4 |
| Global Opportunities Fund | 4 |
| Emerging Markets Fund..... | 5 |
| Global Allocation Fund..... | 6 |
| Investissement Fund..... | 6 |
| Patrimoine Fund..... | 7 |
| Sécurité Fund..... | 8 |
| European Growth Fund..... | 9 |
| Agressor Fund | 9 |
| Activ Fund..... | 10 |
| C-Quadrat Arts Balanced Fund..... | 11 |
| Euro Cash Fund..... | 11 |
| Defensive Portfolio Fund..... | 12 |
| Balanced Portfolio Fund..... | 13 |
| Growth Portfolio Fund..... | 14 |
| Documentation..... | 14 |
| Règles d'évaluation d'un fonds et détermination de la valeur d'une unité | 15 |
| Bases techniques de la tarification | 16 |
| Procédure en cas de rachat | 16 |
| Procédure en cas de transfert | 16 |
| Procédure en cas de liquidation d'un fonds | 16 |
| Information | 16 |
| Conditions et modalités de modification du présent règlement | 17 |

Introduction

Dans le présent règlement de gestion sont expliqués les aspects de gestion des fonds Branche 23 liés aux produits d'assurance vie de Baloise Insurance énumérés ci-après. Nous offrons dans ces produits 15 fonds de placement.

Lors de la composition de notre gamme, nous avons essayé de tenir compte des besoins et des profils de risque très divergents des investisseurs. Ainsi, il est possible d'investir dans des actions européennes, internationales ainsi que dans des actions de marchés émergents. À cela s'ajoute un éventail d'obligations. Vous pouvez opter pour une combinaison de ce qui précède, dans nos 6 fonds mixtes ou opter pour un investissement temporaire dans le fonds de liquidités. Nous proposons aussi notre "Fonds de portefeuille", ce sont des fonds profilés qui correspondent à quelques profils client potentiels.

Tous ces fonds sont des fonds de placement internes qui sont gérés par le département Asset Management de Baloise Insurance.

À cette fin, ils font surtout appel à l'expertise de plusieurs gestionnaires de fonds renommés en investissant dans des fonds dont les objectifs sont comparables à ceux des fonds internes.

Les catégories de risque indiquées ont été calculées sur la base des données disponibles en date du 30/04/2020.

Les résumés repris dans les documents "Informations clés pour l'investisseur" des fonds de placement externes ont été établis sur la base des informations disponibles en date du 30/04/2020. La date de la version disponible est mentionnée pour chaque fonds.

Produits d'assurance concernés

Le règlement de gestion s'applique aux produits d'assurance vie suivants de Baloise Insurance:

- Invest
- Invest 23
- Étoile Select Plus
- Étoile Select (uniquement C-Quadrat possible)
- Save Plan
- Junior Plan
- EIP
- PLCI (uniquement pour l'investissement de la participation bénéficiaire)
- PLC sociale et INAMI (uniquement pour l'investissement de la participation bénéficiaire)
- CPTI

En ce qui concerne l'assurance EIP, il y a lieu d'entendre dans le présent règlement de gestion par "vous" l'assuré. Quant aux autres produits d'assurance vie, il y a lieu d'entendre par "vous" le preneur d'assurance.

Stratégie d'investissement

Tout en tenant compte des Conditions Générales afférentes à chaque produit d'assurance vie de notre offre, vous pouvez intégrer dans votre police un ou plusieurs de ces fonds. Vous pouvez faire votre choix sur la base du profil de risque spécifique de chaque fonds. Baloise Insurance ne garantit pas de rendement minimal et signale que ses fonds internes ne garantissent jamais un maintien ou une croissance du capital.

Ces fonds internes sont des fonds de capitalisation ouverts qui investissent tous, à leur tour, selon leur propre stratégie d'investissement.

Chaque fonds a une classe de risque de 1 à 7 qui reflète la volatilité du fonds respectif. La volatilité exprime la sensibilité des fluctuations des cours par rapport au cours moyen. Celle-ci est calculée au moyen de la méthode "Synthetic Risk and Reward Indicator" (SRRRI). Selon celle-ci, la classe 1 est la moins sensible et la classe 7 est la plus sensible aux fluctuations.

European Equity Fund

Date de constitution: 01/06/2009

Classe de risque: 1 2 3 **4** 5 6 7

Ce fonds investit dans des actions européennes cotées en bourse avec les plus grandes capitalisations du marché des bourses européennes concernées. Les investissements en actions libellées en devises faibles seront évités tant que possible. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.
Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du European Equity Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management SA

Nom du fonds: C+F European Large Caps

Code ISIN du fonds: BE6278334097

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Capfi Delen Asset Management SA de 0,60 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du fonds C+F European Large Caps

Objectifs et politique d'investissement

- C+F European Large Caps a pour objectif d'investir exclusivement en actions européennes cotées en bourse, avec les plus grandes capitalisations du marché des bourses européennes. Par ailleurs, les devises faibles seront évitées dans la mesure du possible.
- Le fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D'une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour, dans le cadre de la stratégie d'investissement, augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments du marché).
D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).
- Recommandation: Ce fonds ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans.

Global Opportunities Fund

Date de constitution: 01/06/2009

Classe de risque: 1 2 **3** 4 5 6 7

Ce fonds constitue un portefeuille mondial regroupant différents instruments financiers dans lequel une gestion active est assurée par une anticipation des opportunités de marché changeantes. Le fonds peut investir en actions, obligations, obligations convertibles, options, OTC, notes, instruments sur taux d'intérêt, fonds, trackers, liquidités et en autres titres autorisés. Lors de l'optimisation de la gestion, les conditions de marché peuvent donner lieu à la conservation de positions de liquidités importantes. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.
Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Global Opportunities Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management SA

Nom du fonds: C+F Global Opportunities

Code ISIN du fonds: BE6251900567

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Capfi Delen Asset Management SA de 0,40 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du fonds C+F Global Opportunities

Objectifs et politique d'investissement

- C+F Global Opportunities a pour objectif d'investir dans le monde entier principalement en actions, obligations (peu importe la qualité et émises par tous types d'émetteurs), obligations convertibles (émises par tous types d'émetteurs) et parts d'autres organismes de placement collectif. La gestion du fonds sera active et vise à tirer profit des opportunités du marché. Dans ce

cadre, il est possible, en fonction des conditions du marché, que le fonds conserve d'importantes liquidités. Tous les secteurs industriels sont admissibles.

- Le fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D'une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour, dans le cadre de la stratégie d'investissement, augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments du marché).
D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).
- Ce fonds n'est pas lié à un indice, mais le rendement est comparé à un benchmark composé de 50 % MSCI World Index et 50 % JPMorgan Government Bonds Belgian.
- Recommandation: Ce fonds ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Emerging Markets Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Classe de risque: 1 2 3 **4** 5 6 7

Ce fonds investit au moins 70 % du total de son actif en titres d'actions (par exemple des actions) d'entreprises qui sont établies ou principalement actives économiquement dans des marchés émergents. Le gestionnaire peut également investir dans des actions d'entreprises établies ou principalement actives économiquement sur des marchés développés, mais ayant également des activités importantes sur les marchés émergents. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'Emerging Markets Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: BlackRock (Luxembourg) S.A.

Nom du fonds: BlackRock Emerging Markets Fund A2 EUR

Code ISIN du fonds: LU0171275786

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de BlackRock (Luxembourg) S.A. de 0,81 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du BlackRock Emerging Markets Fund A2 EUR

Objectifs et politique d'investissement

- Le fonds vise à optimiser le rendement de votre investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds.
- Le fonds investit au moins 70 % du total de son actif en titres d'actions (par exemple des actions) d'entreprises qui sont établies ou principalement actives économiquement dans des marchés émergents. Le gestionnaire peut également investir dans des actions d'entreprises établies ou principalement actives économiquement sur des marchés développés, mais ayant également des activités importantes sur les marchés émergents.
- Le fonds peut investir indirectement dans les marchés émergents en investissant dans des certificats de dépôt américain (ADR) et dans des certificats de dépôt mondiaux (GDR), qui sont cotés et négociés sur des bourses de valeurs et sur des marchés réglementés en dehors des marchés émergents. Les ADR et les GDR sont des investissements émis par des institutions financières qui offrent une exposition aux titres d'actions sous-jacents.
- Le gestionnaire sélectionne les investissements du fonds à sa discrétion et, ce faisant, peut prendre en compte l'Indice MSCI Emerging Markets.
- La devise de référence du fonds est le dollar américain. Les actions sont achetées et vendues en euro. La devise de référence du fonds et de la catégorie d'actions peut être une devise différente.

Global Allocation Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Classe de risque: 1 2 **3** 4 5 6 7

Global Allocation Fund investit, dans des circonstances de marché normales partout dans le monde, au moins 70 % des actifs totaux en titres d'actions et en titres à taux d'intérêt fixe. Les titres à taux fixe comprennent les obligations et les instruments des marchés monétaires, émis par des pouvoirs publics et les entreprises. Il peut également entretenir des dépôts et des liquidités. Le fonds cherche à investir dans des sociétés sous-évaluées. Le risque de change entre l'euro et le dollar américain est couvert. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire. Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Global Allocation Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: BlackRock (Luxembourg) S.A.

Nom du fonds: BlackRock Global Allocation Fund A2 EUR Hedged

Code ISIN du fonds: LU0212925753

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de BlackRock (Luxembourg) S.A. de 0,81 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du BlackRock Global Allocation Fund A2 Hedged

Objectifs et politique d'investissement

- Le fonds vise à optimiser le rendement de votre investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds.
- Le fonds investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans des titres d'actions (par exemple des actions) et des titres à taux fixe. Les titres à taux fixe comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c.-à-d. des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités.
- Sous réserve de ce qui précède, les catégories d'actifs et le niveau d'investissement du fonds dans ces catégories peuvent varier sans limite en fonction des conditions du marché. En les sélectionnant, le gestionnaire peut prendre en compte un indice de référence composite comprenant les indices suivants: S&P 500 (36 %), FTSE World (ex-US) (24 %), 5 Year US Treasury (24 %) et Citigroup Non-USD World Government Bond Index (16 %).
- Les titres à taux fixe peuvent être émis par des Etats, des organismes d'Etat, des sociétés et des entités supranationales (telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et peuvent comprendre des titres avec qualité de crédit relativement faible ou non cotés.
- Le fonds peut également investir dans de petites sociétés qui ne sont pas encore très développées.
- Le fonds cherchera généralement à investir dans des titres de sociétés sous-évaluées (c.-à-d. dont le prix de marché ne reflète pas la valeur sous-jacente).
- À des fins de gestion du risque de change, le gestionnaire peut utiliser des techniques d'investissement (qui peuvent comprendre l'utilisation de produits dérivés), afin de protéger la valeur du fonds, en tout ou en partie, ou de permettre au fonds de tirer profit des variations des taux de change avec la devise de référence du fonds. Les produits dérivés sont des investissements dont le prix est basé sur un ou plusieurs actifs sous-jacents.
- Le gestionnaire peut utiliser des produits dérivés pour réduire le risque, réduire les coûts d'investissement et produire un revenu supplémentaire. Le fonds peut, via les produits dérivés, créer différents niveaux d'effet de levier (c.-à-d. que l'exposition du fonds au marché est supérieure à la valeur de ses actifs).
- La devise de référence du fonds est le dollar américain. Les actions sont libellées en euro.
- Les actions seront "couvertes" dans le but de les protéger contre les fluctuations du taux de change entre la devise dans laquelle elles sont libellées (EUR) et la devise de référence du fonds (USD).

Investissement Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Classe de risque: 1 2 3 **4** 5 6 7

Investissement Fund s'adresse à l'investisseur dynamique. Il investit au moins 60 % des actifs nets dans des actions internationales. La stratégie d'investissement n'a a priori pas de contrainte en matière de répartition sectorielle, géographique, de type ou de taille des valeurs. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'Investissement Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Carmignac Gestion Luxembourg (Group Carmignac)

Nom du fonds: Carmignac Investissement A EUR Acc

Code ISIN du fonds: FR0010148981

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Carmignac Gestion Luxembourg (Group Carmignac) de 0,68 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" de Carmignac Investissement A EUR Acc

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.
- L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis.
- Le fonds est un fonds de classification "actions internationales", investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants:
 - Les actions: le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60 % au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus).
 - Les devises: le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125 % de l'actif net.
 - Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.
- Le gestionnaire peut ajouter des stratégies "relative-value" en tant que source de rendement. De telles stratégies visent un profit de la "valeur relative" des divers instruments. Le fonds peut aussi adopter des positions sur le court terme via des dérivés.
- La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt.
- Les produits dérivés: le fonds peut utiliser, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux, devises) ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. La capacité d'amplification sur les marchés dérivés de taux et d'actions est limitée à une fois l'actif du fonds.
- Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Recommandation: Ce fonds ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Patrimoine Fund

Date de constitution: 15/02/2011

Classe de risque: 1 2 **3** 4 5 6 7

Patrimoine Fund s'adresse à l'investisseur neutre. Il investit dans des actions et obligations internationales sur les marchés financiers du monde entier. Il vise un rendement absolu et régulier via une gestion active sans contraintes préalables en matière de répartition géographique, ou de secteur d'investissement. Afin de limiter les risques de fluctuations de capital, 50 % au minimum des actifs sont investis de manière permanente dans des produits du type obligation ou marché monétaire. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de Patrimoine Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Carmignac Gestion Luxembourg (Group Carmignac)

Nom du fonds: Carmignac Patrimoine A EUR Acc

Code ISIN du fonds: FR0010135103

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Carmignac Gestion Luxembourg (Group Carmignac) de 0,68 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" de Carmignac Patrimoine A EUR Acc

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.
- L'indicateur de référence est l'indice composite suivant: pour 50 % l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis et pour 50 % l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities, calculé coupons réinvestis. Chaque trimestre, l'indicateur de référence est rebalancé et recalculé en euro pour les parts de fonds en euros et couverts, et dans les devises de référence pour les parts de fonds non couverts.
Le fonds est un fonds "diversifié" dont les moteurs de performance sont les suivantes:
 - Les actions: le fonds est exposé au maximum à 50 % de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25 % de l'actif net).
 - Les produits de taux: l'actif net du fonds est investi de 50 % à 100 % en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins "investment grade" selon l'échelle évaluative d'au moins l'une des agences de notation les plus connues. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25 % de l'actif net.
 - Devise: Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.
- Le fonds peut placer au maximum 15 % des actifs nets dans des obligations convertibles conditionnelles (CoCo, Contingent Convertibles). CoCo sont des titres de créance réglementés subordonnés avec une structure hétérogène.
- La sensibilité du portefeuille est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt.
- Les produits dérivés: Le fonds peut investir dans des obligations convertibles de la zone euro, internationale et des pays émergents. Il peut utiliser, en vue d'exposer et/ou d'arbitrer et/ou de couvrir le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux, devises) ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. La capacité d'amplification sur les marchés dérivés de taux et d'actions est limitée à une fois l'actif du fonds.
- Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Recommandation: Ce fonds ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Sécurité Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Classe de risque: 1 3 4 5 6 7

Le portefeuille du Sécurité Fund consiste principalement en obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire exprimés surtout en euros ainsi qu'en obligations avec un taux d'intérêt variable. La moyenne pondérée des classements des investissements en obligations obtient au moins un score "investment grade" (c.-à-d. un classement BBB/Baa3 selon les agences de notation). La part des obligations obtenant un score plus bas que "investment grade" est limitée à 10 % des actifs nets. La sensibilité du portefeuille est comprise entre -3 et +4.

Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de Sécurité Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Carmignac Gestion Luxembourg (Group Carmignac)

Nom du fonds: Carmignac Sécurité A EUR Acc

Code ISIN du fonds: FR0010149120

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Carmignac Gestion Luxembourg (Group Carmignac) de 0,45 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" de Carmignac Sécurité A EUR Acc

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une période d'investissement recommandée de deux ans.
- L'indicateur de référence est l'indice Euro MTS 1-3 ans. Cet indice réplique la performance du marché des obligations d'Etat libellées en euros, coupons réinvestis, de maturité de 1 à 3 ans. Il regroupe les prix fournis par plus de 250 membres du marché. Ces titres comprennent les obligations d'Etat de l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne et incluent des obligations des entreprises semi-publiques.
- Le fonds est un fonds "obligations et autres titres de créances libellés en euro" dont le portefeuille est composé principalement d'obligations, de titres de créance et d'instruments du marché monétaire principalement libellés en euros ainsi que d'obligations à taux variable. La moyenne pondérée des notations des encours obligataires sera au moins "investment grade". La part des obligations privées ou publiques dont la notation est inférieure à "investment grade" est limitée à 10 % de

l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur. La sensibilité du portefeuille est comprise entre -3 et +4. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt.

- Le fonds peut placer au maximum 8 % des actifs nets dans des obligations convertibles conditionnelles (CoCo, Contingent Convertibles). CoCo sont des titres de créance réglementés subordonnés avec une structure hétérogène.
- Le fonds pourra employer jusqu'à 20 % de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.
- À des fins de couverture, d'arbitrage et/ou d'exposition, le fonds peut investir dans des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, de la zone euro, sur les sous-jacents suivants: devise, taux et crédit dans la limite de 10 % de l'actif.
- Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM français et/ou étrangers, coordonnés et/ou non coordonnés dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Du fait de l'exposition du fonds sur les marchés de taux de la zone euro, la durée recommandée de placement est de 2 ans.

European Growth Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Classe de risque: 1 2 3 4 **5** 6 7

European Growth Fund est le fonds de sélection d'actions par excellence. Le portefeuille est constitué simplement sur la base d'une sélection d'actions individuelles à haut potentiel, sans restrictions d'investissement. Le fonds investit principalement dans des entreprises notées dans des bourses européennes. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de European Growth Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.

Nom du fonds: European Growth Fund A ACC- Euro

Code ISIN du fonds: LU0296857971

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de FIL Management (Luxembourg) S.A. de 0,74 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du Fidelity Funds - European Growth Fund A ACC-Euro

Objectifs et politique d'investissement

- Vise à dégager une croissance du capital à long terme avec un bas niveau de revenu anticipé.
- Au moins 70 % des actifs sont investis en actions de sociétés cotées sur des bourses de valeurs européennes.
- Peut investir en dehors des zones géographiques et sectorielles, des marchés et des catégories d'actifs principaux du fonds.
- Peut utiliser des dérivés pour réduire les risques ou les coûts pour générer du capital ou des revenus supplémentaires selon le profil de risque du fonds.
- Le fonds est géré activement et il réfère au MSCI Europe Index (Net) en tant que benchmark. Le gestionnaire dispose d'un large choix pour la composition du portefeuille du fonds. Il peut adopter des positions qui ne font pas partie du benchmark ou qui sont évaluées différemment que dans celui-ci. Il n'y a pas de limitations concernant la mesure dans laquelle les performances du fonds peuvent s'éloigner de celles du benchmark. Le gestionnaire peut rédiger des lignes directrices internes qui, à leur tour, réfèrent aux écarts du benchmark.
- Le fonds est entièrement libre de ses choix en termes d'investissements dans le cadre des objectifs et politiques d'investissement.
- Recommandation: Ce fonds convient en tant qu'investissement à long terme, il ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Agressor Fund

Date de constitution: 25/11/2011

Classe de risque: 1 2 3 **4** 5 6 7

Agressor Fund s'adresse à l'investisseur très dynamique. Il vise un rendement à long terme en investissant surtout sur les marchés des actions européens par le biais d'une sélection d'actions et du trading. Le fonds investit surtout en small caps, mid caps et large caps de tous les secteurs, 60 % des actifs au minimum étant investis dans des actions européennes et 10 % au maximum dans des actions non européennes. Le fonds ne peut investir plus de 25 % dans des obligations et des instruments

monétaires. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de Agressor Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: La Financière de l'Échiquier

Nom du fonds: Agressor A

Code ISIN du fonds: FR0010321802

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de La Financière de l'Échiquier de 1,08 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du fonds Agressor A

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- OPCVM de classification "Actions des pays de l'Union européenne", Agressor est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.
- L'indice MSCI EUROPE (Bloomberg-ticker MSDEE15N) est l'indicateur représentatif de la politique d'Agressor A. Cet indice représente le développement des marchés des actions dans les pays les plus développés d'Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis. L'investisseur a la liberté de faire s'éloigner considérablement le portefeuille de l'indicateur de référence.
- La gestion du fonds s'appuie sur une gestion active et sur une sélection rigoureuse de titres "stock picking" obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit ainsi que sur des opérations de trading à court terme en fonction des opportunités de marché.
- Agressor A est exposé à hauteur de 60 % au minimum en actions européennes et 10 % au maximum en actions non européennes. Le fonds est exposé sur des capitalisations de toute taille et de tout secteur.
- L'OPCVM se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25 % au maximum en produits de taux. Les titres obligataires concernés sont des titres réputés "investment grade", à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent.
- Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés, à titre exceptionnel, pour:
 - couvrir le portefeuille contre le risque de change, et également contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché;
 - exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le fonds n'entend mettre en œuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.
- Recommandation: Ce fonds ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Activ Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Classe de risque: 1 2 **3** 4 5 6 7

Activ Fund investit dans un portefeuille réparti partout dans le monde d'obligations d'émetteurs principalement européens avec une haute solvabilité ainsi qu'en actions d'entreprises de pointe. Le fonds investit au maximum 40 % en actions (ce pourcentage peut provisoirement être dépassé en fonction de la situation du marché). Il vise donc surtout le rendement mais offre également la possibilité de réaliser une croissance de capital moyenne. Le fonds peut aussi maintenir des liquidités. Le fonds est libellé en euros mais les investissements seront effectués en francs suisses, sans couverture du risque de change.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'Activ Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: MDO Management Company SA

Nom du fonds: BFI Activ (CHF) – Anteilklasse R

Code ISIN du fonds: LU0127027448

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de MDO Management Company SA de 0,55 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du fonds BFI Activ (CHF) – Anteilkasse RObjectifs et politique d'investissement

- L'objectif d'investissement du fonds consiste à obtenir un revenu constant en francs suisses reflétant la situation des marchés financiers.
Pour ce faire, il convient de veiller à assurer une répartition équilibrée des risques d'un point de vue géographique et sectoriel, à exercer une surveillance des devises de même qu'à maintenir un niveau de liquidité optimal.
- Le fonds investit dans un portefeuille diversifié, composé essentiellement d'obligations d'émetteurs européens ayant une excellente solvabilité ainsi que d'actions d'entreprises de premier ordre.
- Le portefeuille combine les opportunités de rendement élevé des actions et la rémunération constante des titres à revenu fixe. La part des actions dans le portefeuille ne peut pas dépasser 40 % (cette limite peut être temporairement dépassée selon la situation du marché).
- Les investissements sont effectués en CHF et, jusqu'à environ 30 % de la valeur des actifs, en devises étrangères.
- Le fonds peut investir plus de 10 % de ses actifs dans d'autres fonds.

C-Quadrat Arts Balanced Fund

Date de constitution: 01/10/2016

Classe de risque: 1 2 **3** 4 5 6 7

Ce fonds investit en tant que fonds de fonds, dans le monde entier dans les fonds de placement offrant les meilleures perspectives de rendement, et ce en suivant les tendances sur le marché financier. Les investissements sont réalisés jusqu'à 60 % dans des fonds en actions ainsi qu'avant tout dans des fonds en obligations et du marché monétaire. Lorsqu'un changement de tendance s'est établi, les investissements sont transférés vers d'autres fonds (réduction possible de la part de fonds en actions jusqu'à 0 %). Cette démarche a pour objectif de limiter les pertes.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de C-Quadrat Arts Balanced Fund sont investis dans le fonds:

Gestionnaire du fonds: MDO Management Company S.A.**Nom du fonds:** BFI C-Quadrat Arts Balanced (EUR)**Code ISIN du fonds:** LU0740981344

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de MDO Management Company S.A. de 0,65 % par an

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du fonds BFI C-Quadrat Arts Balanced (EUR)Objectifs et politique d'investissement

- Le but de l'investissement du fonds consiste à obtenir un rendement en euros positif sur le long terme, avec le capital investi sur les marchés d'actions et d'obligations nationaux et internationaux.
- Le fonds investit dans des fonds obligataires, dans des fonds monétaires et dans des fonds comparables à des fonds monétaires, de même que dans des fonds indiciaires d'obligations et de marchés monétaires. En fonction de l'évolution de marché, le fonds peut investir tous ses actifs dans les catégories susmentionnées.
- Jusqu'à 60 % des actifs peuvent être investis dans des actions, des fonds d'action, des fonds mixtes et dans des fonds qui suivent d'autres marchés que les marchés obligataires et monétaires. Le fonds peut obtenir ce pourcentage en investissant au maximum 18 % de son actif net dans des actions ou dans des titres comparables.
- Les investissements peuvent être effectués dans une autre monnaie que la monnaie de référence.
- Le fonds peut couvrir son portefeuille, au moyen des produits dérivés.
- Ce fonds est un fonds de fonds dans lequel il est investi selon les tendances et à l'aide d'un modèle mathématique.
- Recommandation: Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 7 ans.

Euro Cash Fund

Date de constitution: 14/07/2009

Classe de risque: **1** 2 3 4 5 6 7

Euro Cash Fund s'adresse à l'investisseur prudent au profil de risque bas. Il investit principalement dans des instruments de trésorerie libellés en euros dont la durée est de moins d'un an et dans des liquidités. La gestion tend vers un produit qui se rapproche étroitement de celui du marché monétaire.

Horizon d'investissement: au minimum 5 ans.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'Euro Cash Fund sont investis dans le fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management SA

Nom du fonds: C+F Euro Cash

Code ISIN du fonds: BE6251898548

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Capfi Delen Asset Management SA de 0,05 % par an

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du fonds C+F Euro Cash

Objectifs et politique d'investissement

- Le fonds investit principalement dans des liquidités, des instruments de marché monétaire, des obligations et dans d'autres titres de créance à court et à moyen terme, exprimés en euros, avec une durée restante d'au maximum 3 ans, qui sont émis ou garantis par l'Union européenne, les directions nationales, régionales et locales des États membres de l'Union européenne ou par leurs banques centrales, la BCE, la BEI ou par toute autre institution financière internationale pertinente ou par l'organisation à laquelle un ou plusieurs État(s) membre(s) appartient/appartiennent. La politique d'investissement a pour objectif de placer les moyens prudemment et ce, avec une volatilité limitée.
- Le fonds peut, par dérogation au point ci-dessus, placer jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres ou dans des instruments de marché monétaire émis par les institutions de l'UE et par les directions nationales, régionales et locales d'un ou de plusieurs des États membres suivants: Belgique, Pays-Bas, France, Allemagne et Luxembourg. Le fonds acquerra des titres et des instruments de marché monétaire d'au moins six émissions différentes, le cas échéant émis par la même entité, sans que les effets et instruments de marché monétaire qui font partie d'une même émission, ne puissent s'élever à plus de 30 % du montant total des actifs.
- Conformément au principe de diversification du risque, le fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs en liquidités, effets et titres de créance à court terme.
- Le fonds investira 10 % au maximum de ses propres actifs en parts d'autres organismes de placement collectif.
- Recommandation: Ce fonds convient le mieux aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 5 ans.

Defensive Portfolio Fund

Date de constitution: 23/09/2015

Classe de risque: 1 2 **3** 4 5 6 7

Le Defensive Portfolio Fund s'adresse à l'investisseur prudent. Ce fonds investit à l'échelle mondiale et ce, principalement dans des parts de fonds d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et d'organismes de placement collectif alternatifs (OPCA). Une telle répartition du placement en plusieurs OPCVM et en OPCA permet une répartition du risque plus large. Le fonds peut aussi investir à l'échelle mondiale dans des actions et dans des obligations. Le fonds est géré activement. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le Defensive Portfolio Fund est proposé dans les produits EIP, CPTI, Save Plan Épargne-pension et Save Plan Épargne à long terme. Il ne peut pas être choisi dans d'autres produits.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Defensive Portfolio Fund sont investis dans le fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management SA

Nom du fonds: Van Lanschot Bevek - Defensive Portfolio A-Capitalisation

Code ISIN du fonds: BE6272000777

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Capfi Delen Asset Management SA de 0,60 % par an

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" de Van Lanschot Bevek - Defensive Portfolio A-Capitalisation

Objectifs et politique d'investissement

- Le fonds a pour objectif de proposer aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux au moyen d'une gestion de portefeuille active.
- Van Lanschot Bevek - Defensive Portfolio A-Capitalisation investira principalement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans des organismes de placement collectif alternatifs (OPCA). Au moins 15 % et un maximum de 50 % du portefeuille sera investi dans des actions (de façon directe ou indirecte), de l'immobilier coté en bourse ou des investissements indirects en matières premières et métaux précieux en utilisant d'autres OPCVM ou OPCA (à condition que ces investissements répondent aux conditions de la législation belge).
- Le fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D'une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour, dans le cadre de la stratégie d'investissement, augmenter ou diminuer l'exposition à un ou à plusieurs segments du marché).
D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).
- Les actionnaires du fonds ne bénéficient pas de garantie de capital.
- Ce fonds n'est pas lié à un indice, mais le rendement est comparé à la catégorie 75 % de Barclays EurAgg TR et à 25 % FTSE Wld TR.
- Recommandation: Ce fonds ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Balanced Portfolio Fund

Date de constitution: 16/05/2020

Classe de risque: 1 2 3 4 5 6 7

Le Balanced Portfolio Fund s'adresse principalement à l'investisseur équilibré visant une augmentation de sa fortune. À cette fin, il est prêt à prendre quelques risques. Ce fonds investit à l'échelle mondiale et ce, principalement dans des parts de fonds d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et d'organismes de placement collectif alternatifs (OPCA). Le fonds peut aussi investir à l'échelle mondiale dans des actions et dans des obligations. Le fonds est géré activement. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.
Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse aux investisseurs équilibrés qui sont prêts à le long terme à prendre un peu plus de risques pour obtenir un rendement.

Le Balanced Portfolio Fund est proposé dans les produits EIP, CPTI, Save Plan Épargne-pension et Save Plan Épargne à long terme. Il ne peut pas être choisi dans d'autres produits.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Balanced Portfolio Fund sont investis dans le fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management SA

Nom du fonds: Van Lanschot Bevek - Balanced Portfolio A-Capitalisation

Code ISIN du fonds: BE6276500186

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Capfi Delen Asset Management SA de 0,60 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" de Van Lanschot Bevek - Balanced Portfolio A-Capitalisation

Objectifs et politique d'investissement

- Van Lanschot Bevek Balanced Portfolio A-Capitalisation a pour objectif d'investir principalement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans des organismes de placement collectif alternatifs (OPCA). Au moins 30 % et un maximum de 75 % du portefeuille sera investi dans des actions (de façon directe ou indirecte), de l'immobilier coté en bourse ou dans des investissements indirects en matières premières et métaux précieux en utilisant d'autres OPCVM ou OPCA (à condition que ces investissements répondent aux conditions de la législation belge).
- Le fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D'une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs d'investissement (par

exemple pour, dans le cadre de la stratégie d'investissement, augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments du marché).

D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).

- Les actionnaires du fonds ne bénéficient pas de garantie de capital.
- Ce fonds n'est pas lié à un indice, mais le rendement est comparé à la catégorie 50 % de Barclays EurAgg TR et à 50 % FTSE Wld TR.
- Recommandation: Ce fonds ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Growth Portfolio Fund

Date de constitution: 23/09/2015

Classe de risque: 1 2 3 **4** 5 6 7

Le Growth Portfolio Fund s'adresse principalement à l'investisseur (très) dynamique visant une augmentation de sa fortune. À cette fin, il est prêt à prendre les risques nécessaires. Ce fonds investit à l'échelle mondiale et ce, principalement dans des parts de fonds d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et d'organismes de placement collectif alternatifs (OPCA). Le fonds peut aussi investir à l'échelle mondiale dans des actions et dans des obligations. Le fonds est géré activement. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou dans plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire. Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse aux investisseurs dynamiques qui sont prêts à le long terme à prendre un peu plus de risques pour obtenir un rendement.

Le Growth Portfolio Fund est proposé dans les produits EIP, CPTI, Save Plan Épargne-pension et Save Plan Épargne à long terme. Il ne peut pas être choisi dans d'autres produits.

Pour le moment, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Growth Portfolio Fund sont investis dans le fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management SA

Nom du fonds: Van Lanschot Bevek - Growth Portfolio A-Capitalisation

Code ISIN du fonds: BE6276503214

Pour la distribution de ce fonds, Baloise Insurance reçoit une indemnité (ou ce que l'on appelle "trailer fee") de Capfi Delen Asset Management SA de 0,60 % par an.

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" de Van Lanschot Bevek - Growth Portfolio A-Capitalisation

Objectifs et politique d'investissement

- Van Lanschot Bevek - Growth Portfolio A-Capitalisation a pour objectif d'investir principalement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans des organismes de placement collectif alternatifs (OPCA). Au moins 45 % et un maximum de 100 % du portefeuille sera investi dans des actions (de façon directe ou indirecte), de l'immobilier coté en bourse ou des investissements indirects en matières premières et métaux précieux en utilisant d'autres OPCVM ou OPCA (à condition que ces investissements répondent aux conditions de la législation belge).
- Le fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D'une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour, dans le cadre de la stratégie d'investissement, augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments du marché).
D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).
- Les actionnaires du fonds ne bénéficient pas de garantie de capital.
- Ce fonds n'est pas lié à un indice, mais le rendement est comparé à la catégorie 25 % de Barclays EurAgg TR et à 75 % FTSE Wld TR.
- Recommandation: Ce fonds ne convient peut-être pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Documentation

La version complète des "Informations clés pour l'investisseur", le Prospectus et les rapports périodiques des différents fonds sous-jacents sont disponibles au siège de Baloise Insurance.

Règles d'évaluation d'un fonds et détermination de la valeur d'une unité

Quelle que soit l'unité monétaire du fonds sous-jacent, l'euro est l'unité monétaire dans laquelle chaque fonds interne et la valeur des unités qui y figurent sont exprimés.

La valeur d'un fonds est déterminée sur la base du cours des actifs sous-jacents qui composent le fonds. La valeur est diminuée des frais de gestion, de la taxe d'abonnement annuelle sur les réserves d'assurance des fonds de la Branche 23, des frais de transaction, des frais de conservation et d'autres frais réalisés pour évaluer, acquérir et vendre des actifs.

Chaque fonds est individualisé dans nos comptes et divisé en unités. Au sein d'un même fonds, les unités ont toujours une valeur égale.

De nouvelles unités sont créées dans un fonds pour autant que des actifs soient simultanément ajoutés à ce fonds consécutivement à un paiement de prime ou un transfert interne dans un contrat. Sauf retenue de suppléments de gestion, taxes, impôts et autres charges ou emploi, aucun actif n'est retiré du fonds sans levée simultanée du nombre d'unités correspondantes. La valeur par unité est donc obtenue à tout moment par division de la valeur du fonds par le nombre total d'unités. Si des dividendes sont distribués ou des versements en espèces ou en titres effectués par le fonds externe, ceux-ci seront réinvestis dans le fonds externe sans création de nouvelles unités.

Les unités ne sont ni négociables ni directement cessibles à des tiers. Les actifs de chaque fonds restent la propriété de Baloise Insurance, qui les gère dans votre intérêt.

Si Baloise Insurance le juge nécessaire, les unités de chaque fonds peuvent être consolidées ou subdivisées.

La détermination de la valeur d'inventaire des fonds s'effectue chaque semaine. En cas de dérogation à ce principe pour un fonds, nous mentionnons la fréquence précise à laquelle la valeur d'une unité est calculée dans les dispositions spécifiques du fonds en question.

Les valeurs d'inventaire hebdomadaires de nos fonds de placement sont publiées quotidiennement sur notre site internet www.baloise.be.

En cas d'entrée, de rachat, de versement à l'échéance finale, de versement lors du décès et de transfert, la valeur précise, par unité, de chaque fonds est déterminée en fonction du jour de valorisation:

- À condition que nous disposions de toute la documentation et de toutes les informations que nous avons demandées, un versement sera traité à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit la date de réception de la prime sur notre compte bancaire.
- Un rachat est traité à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit la date de réception de la demande de rachat complétée.
- Un versement à l'échéance finale est traité à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit l'échéance finale.
- Un versement en cas de décès est traité à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit la date à laquelle le décès a été signalé à la compagnie. Cette valeur d'inventaire est toutefois limitée à la valeur d'inventaire à la date de valorisation qui suit directement le premier jour ouvrable après la date du décès.
- En cas de transfert, les unités sont vendues et achetées à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit la date de réception de la demande de transfert.

La détermination de la valeur d'inventaire peut être suspendue:

- a. lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part considérable des actifs du fonds de placement est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée sont cotées ou négociées est fermé(e) pour une raison autre qu'un congé légal ou lorsque les transactions y ont été suspendues ou sont soumises à des restrictions;
- b. lorsque la situation est tellement grave que Baloise Insurance ne peut pas estimer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas en disposer normalement ou ne peut pas le faire sans nuire gravement à vos intérêts ou à ceux des bénéficiaires du fonds de placement;
- c. lorsque Baloise Insurance n'est pas en mesure de transférer des fonds ou de réaliser des transactions à un prix ou un cours normal ou lorsque des restrictions ont été imposées aux marchés des changes ou aux marchés financiers;
- d. en cas de retrait substantiel du fonds qui s'élève à plus de 80 % de la valeur du fonds ou est supérieur à 1.250.000 EUR. Ce montant est indexé en fonction de l'indice santé des prix à la consommation conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2003 relatif à l'activité d'assurance sur la vie (base 1988 = 100).

Pendant une telle période de suspension, les versements et retenues sont également suspendus, et les rachats et transferts ne peuvent pas non plus avoir lieu dans les périodes de suspension. Vous pouvez exiger le remboursement des primes versées pendant ces périodes, diminuées des montants qui ont été utilisés pour couvrir le risque.

Bases techniques de la tarification

Un pourcentage de chaque paiement de prime est prélevé comme frais d'entrée. Ce pourcentage est mentionné dans les Conditions Particulières de la police ou dans la Convention de pension pour les assurances EIP.

Aucun supplément de gestion n'est demandé pour l'Euro Cash Fund. Pour les autres fonds, le supplément de gestion s'élève à 1 % par an. Chaque fois que la valeur d'inventaire d'un fonds est calculée, l'indemnité de gestion est imputée au pro rata et déduite des actifs du fonds en question. La même chose s'applique aux frais de calcul et de publication de la valeur d'inventaire de 0,1 % par an.

Les impôts dus comme la taxe d'abonnement, qui s'élève, lors de l'émission de ce document, à 0,0925 % par an, sont diminués aussi au pro rata des actifs du fonds concerné.

L'indemnité de rachat et l'indemnité de transfert sont traitées aux 2 paragraphes suivants.

Procédure en cas de rachat

Les modalités de rachat total ou partiel d'un ou plusieurs fonds de la Branche 23 et l'indemnité de rachat dépendent du produit d'assurance dans lequel le fonds a été repris et sont décrites dans les Conditions Générales de ce produit-là.

Procédure en cas de transfert

Les modalités de transfert total ou partiel entre différents fonds de la branche 23 et, dans le cas de produits d'assurance dans lesquels figurent également des comptes d'assurance de la branche 21, entre comptes d'assurance de la branche 21 et fonds de la branche 23, ainsi que l'indemnité de transfert dépendent du produit d'assurance dans lequel le fonds a été repris et sont décrites dans les Conditions Générales de ce produit-là.

Procédure en cas de liquidation d'un fonds

Un fonds peut être clôturé, liquidé ou fusionner avec un autre fonds s'il apparaît que Baloise Insurance se trouve dans l'impossibilité de respecter les règles de placement mentionnées dans le Règlement de gestion. Baloise Insurance se réserve à tout moment le droit de liquider un fonds pour des raisons financières, prudentielles, économiques ou stratégiques.

La décision de liquider ou fusionner un ou plusieurs fonds de la branche 23 est prise par le Comité de Direction.

La suite du traitement d'une telle liquidation est décrite dans les Conditions Générales du produit en question.

Information

Un rapport annuel et semestriel est publié pour chaque fonds, avec mention de la situation patrimoniale.

Ce rapport est disponible au siège de Baloise Insurance à Anvers. Sur simple demande, il est fourni gratuitement aux participants au fonds.

Conditions et modalités de modification du présent règlement

Les conditions et modalités du présent règlement de gestion peuvent être adaptées en tout temps au sein de Baloise Insurance par le Comité de Direction, qui recevra toutes les propositions à ce propos du Comité de placement. Ces adaptations sont d'application à partir de la date où le règlement de gestion modifié peut être consulté sur notre site internet www.baloise.be. En concertation avec le Comité de placement, le Comité de Direction peut remplacer le ou les fonds externes dans lesquels les actifs d'un fonds de la Branche 23 ont été placés par d'autres fonds qui ont une politique de placement qui correspond à celle des fonds de placement internes.

Le Comité de placement est constitué du service Asset Management de Baloise Insurance. Il s'occupe de la gestion financière quotidienne des fonds de la Branche 23.

Ce document comprend des informations de détail sur les fonds dans l'offre d'épargne et d'investissement de Baloise Insurance. Ces informations doivent toujours être lues dans le cadre des informations précontractuelles avant la prise d'effet d'un contrat.

En outre, ce règlement de gestion fait partie des informations légales de la police et il doit toujours être lu avec les pièces de la police.